DEPARTEMENT DU GARD - COMMUNE I

Envoyé en préfecture le 26/09/2023 Reçu en préfecture le 26/09/2023

Publié le

ID: 030-213001050-20230916-DEL068_2023-DE

REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL



Nombre de Conseillers : En exercice 11 Présents 7 Procuration 2 Votants 9

Vote : Pour : 9 Abstention : Contre : L'an deux mil vingt-trois et le seize septembre à dix-sept heures trente, Le conseil municipal de la commune de DOURBIES, régulièrement convoqué s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances, au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Mme LEBEAU Irène, maire. Date de convocation du Conseil Municipal le 11 septembre 2023

<u>Étaient présents</u>: Mmes Corinne THERIC, Irène LEBEAU, Gaëlle JOSSINET; MM. Laurent BALSAN, Marc SAUVAIRE, Christian RAGUES, Jean-Luc ALBE

<u>Absents excusés:</u> Renaud ESCANDE, Jean-Claude THION, Chantal SANCH, Jean-Marie PONCELET

<u>Procuration:</u> Renaud ESCANDE à Jean-Luc ALBE, Jean-Claude THION à Irène LEBEAU

CANDIDATURE LABEL API-CITÉ

Mme le Maire expose :

M. SAUVAIRE présente le label API-Cité, initié par l'Union Nationale de l'Apiculture Française, qui permet de valoriser et d'encourager les initiatives des communes en faveur des abeilles domestiques, des pollinisateurs sauvages et plus largement de la biodiversité en milieu urbain. Plusieurs communes de notre secteur sont déjà labellisées et la commune recense un apiculteur professionnel, et une dizaine d'amateurs.

Si la commune est labellisée, le coût annuel est de 250€ environ, avec quelques présentations à réaliser dans l'année, portées par M. SAUVAIRE.

Il convient dans un premier temps de déposer un dossier de candidature.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- Décide de présenter une candidature au label API-Cité
- Charge Mme le maire de signer tout document se rapportant à cette affaire.

Fait et délibéré en Mairie, le 16 septembre 2023

Mme le Maire Irène LEBEAU